

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 18 Juin 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le lundi dix-huit juin, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert DURAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juin 2018

Présents : **DURAND** Gilbert, **DOMINI FAURE** Sylviane, **BARRET** Daniel, **MORAND** Virginie, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **DEMUTH** Aymeri, **PARADIS** Stéphane, **CONTASSOT** Raymond, **SAURA** Cyril, **BARIOZ** Michel.

Absents : **NUGUET** Frédéric.

Excusés : **BOULIEU** Véronique, **BRISSAUD** Cathy, **GENEST** Claude.

Pouvoirs : **GENEST** Claude à **DURAND** Gilbert.

BRISSAUD Cathy à **BARRET** Daniel.

Secrétaire : **PARADIS** Stéphane.

Après approbation, à l'unanimité des membres présents, du compte rendu du 26 mars 2018 et du compte rendu du 02 mai 2018, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1/ DELIBERATIONS

SAFER : Achat d'une parcelle de terrain

Le Conseil Municipal de la Commune de Salagnon

Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir à la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes la parcelle située sur la commune de Salagnon cadastrée :

B 410, sise au lieu-dit « Au Mont », pour une surface totale de 13 a 97 ca, Moyennant le prix de vente de **960 €** (neuf cent soixante euros).

Mandate Monsieur le Maire, ou son représentant, pour effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de la promesse d'achat et de l'acte authentique avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.

FUSION DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MARAIS DE BOURGOIN-JALLIEU (SIM)

L'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités territoriales indique que des syndicats de communes et des syndicats mixtes peuvent être autorisés à fusionner dans les conditions fixées par cet article.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), syndicat mixte ouvert, et le Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM), syndicat intercommunal à

vocation unique dont le périmètre est inclus en totalité dans celui du SMABB, ont souhaité engager une procédure de fusion conformément à ce même article.

Le Syndicat des Marais de Bourgoin-Jallieu est un syndicat intercommunal à vocation unique regroupant 21 communes, totalement incluses dans le périmètre du SMABB.

Le SIM est propriétaire de 226 hectares le long des berges de la Bourbre et du Catelan et de 93 hectares de canaux. Il assure à ce titre la gestion de ce patrimoine public et emploie cinq agents.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) est un syndicat mixte ouvert regroupant 73 communes, 8 EPCI à fiscalité propre et le Département de l'Isère. Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, le SMABB porte pour le compte de ses membres, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » sur l'ensemble du bassin versant. Le SMABB porte par ailleurs la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre et la mise en œuvre d'outils contractuels en vue de la restauration des milieux et de la prévention des inondations (PAPI, Contrat unique, contrat vert et bleu, PAEC, etc...).

Dans un souci de cohérence, une procédure de modification statutaire unique, intégrant la prise de compétence GEMAPI et la fusion avec le SIM, a été menée.

Le syndicat issu de cette fusion constituera un syndicat mixte ouvert à la carte régie par les dispositions des articles L.5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sur la base de ces statuts, une labellisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), établissement reconnu par la loi en vue d'assurer la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux, sera demandée au Préfet coordonnateur de Bassin.

Le syndicat issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, dans son périmètre, aux anciens syndicats dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Le projet de périmètre du nouveau syndicat envisagé a été fixé par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés : Isère et Rhône. Cet arrêté préfectoral, portant projet de périmètre et de statuts, a été notifié à la Commune le 07 juin 2018.

Il appartient à la Commune, compte tenu de ces éléments, de se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel établissement issu de cette fusion.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 38-2018-05-24-003 fixant un projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats suivants :

- *Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)*
- *Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM)*

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) et du Syndicat des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM) au sein d'un nouveau syndicat, l'Etablissement Public d'Aménagement du Bassin de la Bourbre – EPA2B ;

APPROUVE le projet de périmètre du syndicat issu de cette fusion tel qu'arrêté par les Préfets de l'Isère et du Rhône ;

APPROUVE le projet de statuts ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2019

Afin de mener à bien le recensement de la population qui aura lieu sur notre commune du 16 janvier au 15 février 2019, il convient de nommer un coordonnateur communal. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Madame DOMINI FAURE Sylviane.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE la nomination de Madame DOMINI FAURE Sylviane.

La réunion du 28 juin permettra de lancer la recherche de deux recenseurs pour remettre les dossiers en main propre aux habitants, les réponses pourront être données sur internet ou ramenées en Mairie.

2/ AFFAIRES SCOLAIRES

Le chiffre avancé n'est pas officiel, le nombre d'enfants pour la rentrée sera connu après le 20 juin (Conseil d'école), pour le moment il y a 166 élèves recensés :

PS : 23 élèves	CP : 14 élèves	CM1 : 20 élèves
MS : 21 élèves	CE1 : 17 élèves	CM2 : 25 élèves
GS : 33 élèves	CE2 : 13 élèves	

Dans la mesure où les chiffres se confirment il faudra réorganiser les classes et la cantine scolaire.

Dans un proche avenir plusieurs postes sont à pourvoir (départ à la retraite et vacance de poste au secrétariat ...)

3/ AVANCEMENT DES TRAVAUX

Deux devis ont été présentés pour le fauchage de la Commune :

14 880 € Monsieur MERLE
4 500 € Monsieur BLANC

Monsieur BLANC a été retenu car les tarifs sont identiques à notre ancienne Communauté de Communes. La différence s'explique en partie par le traitement de l'ambrosie qui se fera au coup par coup.

La commission de Voirie doit se réunir et se déplacer sur la commune secteur par secteur pour faire l'état des lieux et vérifier certains problèmes notamment les haies qui dépassent sur la voirie.

Une date a été fixée : le 27 juin à 17 h 00.

Concernant le Place du Village : en raison d'une rupture d'approvisionnement des dalles les travaux ont été stoppés.

Reprise des tranchées trottoirs et transformateurs par EIFFAGE.

Travaux d'électricité : Le manque d'information concernant les coupures d'électricité sur le village a occasionné des dégâts chez certains habitants de la Commune suite à une erreur de raccordement.

Des travaux vont être effectués à la garderie concernant la mise aux normes de son accès. Nous avons un devis de 4 433.52 € de l'entreprise MGBA.

QUESTIONS DIVERSES

Notre régisseur René DUFAT qui travaillait bénévolement ne souhaite plus dorénavant s'occuper de la gestion des salles, cela risque d'occasionner un bouleversement dans gestion et dans le fonctionnement des locations.
Il est important de prévoir la suite à donner.

Chemin des Joannan trous en formation.

Formation : Plan Communal de Secours

Madame MORAND Virginie a assisté à une simulation d'un accident à grande échelle et demande à ce que cette expérience serve dans le futur PCS mis en place par la Commune.

Stéphane PARADIS demande s'il est prévu comme l'an passé une rencontre la gendarmerie et les habitants de la Commune concernant la vigilance entre voisins.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 25.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : lundi 27 juillet à 17 h 00 suivi d'un barbecue